



## COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE DU 11 JUIN 2024 AU 23 JUILLET 2024

### LA MUNICIPALITÉ DÉCIDE

#### 11 JUIN 2024

---

##### **Parchet Frères SA - renouvellement du réservoir de Morcles et des conduites d'eau potable dans le village – sanitaires**

D'informer la société Parchet Frères SA que les travaux de sanitaire pour le renouvellement du réservoir de Morcles et des conduites d'eau potable dans le village leur ont été adjugés, sous réserve de l'obtention des autorisations définitives, conformément à leur offre pour le montant de Fr. 196'828.95 (TTC). Les caractéristiques et avantages décisifs de leur offre sont :

- le prix ;
- le nombre, la planification et la disponibilité des moyens et des ressources pour l'exécution du marché ;
- la qualification des personnes-clés désignées pour l'exécution du marché.

##### **Gasser Construction & Génie Civil SA - renouvellement du réservoir de Morcles et des conduites d'eau potable dans le village - génie civil**

D'informer la société Gasser Construction & Génie Civil SA que les travaux de génie civil pour le renouvellement du réservoir de Morcles et des conduites d'eau potable dans le village lui ont été adjugés, sous réserve de l'obtention des autorisations définitives, conformément à leur offre pour le montant de Fr. 1'313'100.90 (TTC). Les caractéristiques et avantages décisifs de leur offre sont :

- le prix ;
- le nombre, la planification et la disponibilité des moyens et des ressources pour l'exécution du marché ;
- la qualification des personnes-clés désignées pour l'exécution du marché.

##### **Club Alpin Suisse, contribution aux frais de fonctionnement de la Colonne de secours Argentine**

De confirmer au Club Alpin Suisse sa participation sur la base de l'accord intervenu entre les communes pour la contribution aux frais de fonctionnement de la colonne de secours Argentine. Elle a porté le montant de Fr. 1'743.- au budget communal 2024.

#### 25 JUIN 2024

---

##### **Gehrig Group SA, offre No 100-068785 pour l'installation d'un nouveau lave-vaisselle à la salle polyvalente**

D'adjuger à la société Gehrig Group SA le mandat pour l'achat d'un lave-vaisselle à capot PROFI AMX à la salle polyvalente pour un montant de Fr. 13'216.05 (TTC).

## **Direction Générale du Territoire et du Logement, soumission du PA5/Pdi pour examen préalable**

D'autoriser que le PA5/Pdi soit soumis à l'examen préalable par l'Etat de Vaud. Elle charge Chablais Région de transmettre ce dossier à la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL), en lui demandant de procéder à cet examen.

## **IF Peinture, offre pour le rafraîchissement des murs d'une salle de classe au Collège**

D'adjuger à la société IF Peinture les travaux pour le rafraîchissement des murs d'une salle de classe au Collège pour un montant de Fr. 1'783.65 (TTC).

**23 JUILLET 2024**

---

## **OFISA Informatique SA, offres pour la gestion IT et matériel informatique**

D'adjuger à la société Ofisa Informatique SA le mandat pour l'installation d'un wifi à la salle polyvalente pour un montant de Fr. 1'560.- (HT).

# **LA MUNICIPALITÉ PREND ACTE**

**11 JUIN 2024**

---

## **DGEJ, révision de la loi sur la promotion et le soutien aux activités de jeunesse**

D'un e-mail de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) lui transmettant un courrier énonçant les principales modifications apportées pour la révision de la loi sur la promotion et le soutien aux activités de jeunesse (LSAJ) entrée en vigueur le 1er janvier 2024. Les principales modifications portent sur :

- Les possibilités de consultation des jeunes
- Les tâches du délégué cantonal
- La composition de la Commission de jeunes
- Les projets pouvant bénéficier d'une aide financière

## **Préfecture du district d'Aigle, projet pilote de guichet de proximité**

D'un e-mail de la Préfecture du district d'Aigle l'informant que cette dernière a été retenue pour développer un projet pilote de guichet de proximité afin d'orienter et d'accompagner les citoyens nécessitant un appui dans les démarches administratives ou non. Ce projet pilote vise à offrir les services suivants :

- Renseigner sur les démarches administratives,
- Orienter ou réorienter les usagers vers le bon service ou partenaire,
- Accompagner les usagers dans les démarches administratives de l'ACV.

L'ouverture de ce guichet est prévue pour l'automne 2024.

**25 JUIN 2024**

---

**Chablais Région, Foire du valais 2024 - participation au jeu "Championnats du monde du quiz chablaisien"**

D'un e-mail de Chablais Région qui l'informe que le comité a décidé de reconduire la collaboration avec Radio Chablais dans le cadre de la prochaine Foire du Valais. Il est proposé aux 28 communes de participer à un jeu quotidien durant la semaine à l'antenne, façon "quizz". La nouveauté de cette année est que les communes s'affrontent entre elles, soit une commune vaudoise contre une commune valaisanne. Elle la remercie de confirmer l'intérêt de la Commune à participer à ce jeu intitulé "Au fil du Chablais" et désigner un ou deux représentants membres de l'Exécutif qui participeront le cas échéant. Mmes Pascale Hauswirth et Pearl Macherel participeront à ce jeu.

**Ville de Monthey, FuturoSTEP - adjudication de l'élaboration du PGEEr1**

D'une copie du courrier d'adjudication de la Ville de Monthey mandatant l'entreprise RWB Valais SA pour le projet FuturoSTEP quant à l'élaboration du Plan Général d'Evacuation des Eaux régional phase 1 (PGEEr1) pour un montant de Fr. 438'641.-. Ce montant sera réparti entre les communes selon la clé de répartition.

**23 JUILLET 2024**

---

**Direction générale des affaires institutionnelles et des communes, MCH2 et règlements communaux pour les fonds**

D'un courrier de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes qui lui communique quelques informations importantes concernant les nouvelles exigences en matière de fonds dont il faudra tenir compte avec le passage au nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2). Avec le MCH2, les fonds devront être obligatoirement cadrés par des règlements adoptés par le législatif communal et validés par le Département compétent. Chaque règlement relatif à un fond devra notamment indiquer ses modalités d'alimentation et ses conditions d'utilisation. Font exception les fonds instaurés par une base légale supérieure et les fonds en lien avec des legs ou des dons de tiers avec un but déterminé par ces derniers. Une liste avec les modalités d'alimentations autorisées et celles qui ne seront plus autorisées est également fournie.

**Direction générale des affaires institutionnelles et des communes, décompte provisoire des charges péréquatives 2023**

D'une lettre de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) qui l'informe sur le projet de décompte des charges péréquatives. Pour la commune de Lavey-Morcles, la cohésion sociale 2023 se monte à Fr. 433'875.-, le total net de la péréquation directe à Fr. 406'095.- et la réforme policière à Fr. 70'748.-.

**Direction générale des affaires institutionnelles et des communes, NPIV - décompte prévisionnel 2025**

Du décompte prévisionnel pour l'année 2025 de la part de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes pour la péréquation, la participation à la cohésion sociale et la réforme policière. Pour la commune de Lavey-Morcles la péréquation se monte à Fr. - 942'108.-, la cohésion sociale à Fr. 991'839.- et la facture policière à Fr. 151'619.-, ce qui représente un total pour la péréquation et les factures cantonales de Fr. 201'350.-.

**Chablais Agglo, augmentation des cotisations des communes membres**

D'un courrier de la part de Chablais Agglo lui communiquant l'augmentation des cotisations des Communes membres du projet Chablais Agglo à prendre en compte pour le budget 2025.

La cotisation par habitant passera de Fr. 4.- à Fr. 4.50 dès le 1er janvier 2025. Cette décision est motivée par la volonté de pouvoir continuer à soutenir le Projet d'Agglomération du Chablais et les initiatives et projets associés. Elle inclut également l'engagement au sein de Chablais Région d'une ressource humaine supplémentaire dédiée au projet.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

**Le Syndic :**

**La Secrétaire :**

Mario Da Silva

Alexandra Robyr

